

## **« Animation et lien social sur un territoire rural »**

### **L'idée innovante**

Mise en synergie de l'existant et de nouveaux projets pour « aller plus loin » dans l'aménagement durable. Le constat :

Création par 6 communes d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale regroupant les anciens CCAS et utiliser le foyer-logement pour personnes âgées géré par ce CIAS comme levier de développement structurant pour le secteur.

### **L'objectif recherché**

Apporter des réponses à l'isolement, la dépendance, les formes diverses d'exclusion.  
Encourager l'intergénérationnel

### **La démarche mise en œuvre**

Le foyer-logement pour personnes âgées géré par le CIAS comprend 19 lits et emploie 12 salariées. 6 salariées (à temps partiel) sont également salariées d'une association d'aide à domicile (FASSAD 70), socle fort du partenariat entre les 2 structures.

La restauration scolaire est accueillie au foyer-logement, ce qui favorise l'intergénérationnel et la mutualisation des coûts d'investissement.

Convention de partenariat avec la FASSAD 70 (les objectifs des 2 structures sont très complémentaires) ;

Partenariat avec l'école et les centres de loisirs gérés par le syndicat scolaire : accueil des enfants au foyer-logement, activités avec des pensionnaires (cuisine ou plastiques) ;

Développement d'activités ouvertes à toutes les générations : peinture, scrabble, cuisine...

Soutien des partenaires financiers : CRAM, CAF, MSA, Fondation de France...

### **Le contenu de la réalisation**

Portage de repas chauds à domicile ;

Hébergement temporaire ;

Accueil de jour ;

Recherche de parrains pour les personnes isolées ;

Services de proximité ;

Accueil de personnes âgées ou isolées, à l'établissement pour partager des temps de convivialité et d'activité ;

Actions de prévention : activation cérébrale, sécurité routière...

### **Les moyens humains et financiers**

Le personnel du CIAS et de la FASSAD 70 est associé à la démarche (ex : les repas chauds, préparés au foyer-logement, sont vendus à la FASSAD 70 qui les porte à domicile...).

Dans le cadre de la loi de cohésion sociale, le développement des services et prestations générera la création d'emplois.

L'acquisition d'un véhicule collectif « Taxi du lien social », permettra de livrer les repas, de déplacer les personnes âgées vers l'établissement, de déplacer les enfants du centre de loisirs vers les sites d'activités (mutualisation des dépenses).

La construction de studios permettra de structurer l'accueil temporaire.

Coût des dépenses prévues : 257 516 euros (70 000 à la charge de la collectivité).

### **Le bilan de la réalisation**

Le nombre des enfants fréquentant la cantine scolaire a augmenté.

Le nombre d'aides à domicile a également augmenté, signe d'un besoin réel.

L'évolution sera appréciée en fonction des emplois créés et du développement des diverses activités.

Jean-Paul CARTERET, président

[Jean-paul.carteret@wanadoo.fr](mailto:Jean-paul.carteret@wanadoo.fr)

Tél : 03 84 92 01 76